

Détail de la réunion							
Date	02/12/2019		Nombre total de votants		8		
Heure prévue	18h00						
Heure effective	18h10		Nombre d'observateurs				
Heure de fin	21h40						
Personnes présentes							
Atteinte du Quorum			Oui				
Lieu			LFL				
Durée de la réunion			3h30				
Type de réunions	CG		X				
	CG extraordinaire						
	AG						
	AG extraordinaire						
Membres élus		Membres de droit		Invités			
Jean-Christel ZANOVI	X	Magali TOULET	X	Patrick BRISSET	X		
Horacio FREITAS	X	GillesGANI VET	X	Annick MAYAKAS	Abs		
Thomas SAUZON	X	Laurent THOMAS	X				
		Thérèse DJE	X				
Sylvie ZANOVI	X	Marie-Agnès HOUZANGE	X				
Mathieu AWLIME	X						
Sylvie ROUQUETTE	X	Jean-Philippe MAIZOUE	X				
Virginie RIVIERE	X						
Jean-Emmanuel JULO-REMINIAC	X						
Pacôme ADJOUROUVI	ABS						

**Ordre du Jour**

#1	Présentation de l'ordre du jour
#2	Validation du PV du 16 octobre 2019
#3	Projet de budget 2020
#4	Point sur la commission travaux
#5	Point sur la commission informatique
#6	Point sur la commission juridique
#7	Point sur l'élection des délégués du personnel
#8	Questions diverses : préavis gardiennage, semaine des lycées français, demande de Mme ACOLATSE, ASSC et ASLFL et carte des emplois résident (4 postes supprimés)

**ITEM #1** **Présentation de l'ordre du jour****Résumé des discussions**

Avant de commencer la réunion, M. FREITAS demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage aux militaires morts au MALI. L'ordre du jour est lu, Mme TOULET souhaite ajouter les points suivants : installation du bureau pour la BNP, demande de promotion d'une aide maternelle, installation d'un terminal de paiement, modification des conditions de remboursement de l'assurance maladie, tarif du DNB, location de salle pour stagiaires, gratuité des droits d'inscription pour TPS et tarif lunch box. M. THOMAS informe que deux courriers appellent à réponse, un de Mme LACAZE l'infirmière scolaire et un pour une demande de réduction des frais de scolarité. L'ordre du jour est adopté.

**ITEM #2** **Validation du PV du 16 octobre 2019****Résumé des discussions**

M. FREITAS demande la validation du dernier PV, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**ITEM#3** **Projet de budget 2020****Résumé des discussions**

Mme TOULET distribue à tous les membres une note sur le budget 2020 ainsi que le tableau des recettes et dépenses. Concernant la note, celle-ci présente le contexte : les effectifs qui baissent

de 10% et la suppression de 5 classes en primaire et secondaire, le bilan financier des travaux du projet immobilier, le tableau des dépenses finales avec le montant restant à payer, la situation des réserves de l'établissement qui diminuent ce qui entraîne une diminution de la capacité d'investissement.

Mme TOULET continue avec l'évolution des recettes qui suit celle des effectifs et donc baisse, le budget 2020 sera proposé avec une augmentation de 1.4% soit celle de l'inflation et une exonération à titre expérimental des droits d'inscription des TPS pour la rentrée 2020. Les droits d'examen sont aussi en baisse d'un montant de 113 millions de FCFA en raison de l'homologation du Cours Lumière.

Concernant l'évolution des dépenses : les dépenses de fonctionnement pédagogique seront réduites de 10% et suivent la baisse des effectifs, les dépenses de viabilisation sont en augmentation, les charges locatives ne bougent pas, les assurances sont en cours de renégociation, le coût du gardiennage n'est pas encore connu : le devis de la nouvelle société n'est pas encore arrivé mais suite à la suppression du poste de chef de sécurité il coûtera moins cher, les frais de contentieux seront augmentés d'un million de FCFA et les créances irrécouvrables s'élèvent à 3 807 000 FCFA.

Le changement de fournisseur d'Internet entraîne une augmentation suite à la période de préavis de 3 mois que TOGOCOM nous réclame, la masse salariale prend en compte la suppression de postes de résidents et d'heures d'enseignement, mais l'ajout des primes de transport entraîne une hausse de 4.7 millions de FCFA pour les enseignants et de 2 millions de FCFA pour les personnels administratifs, deux primes de 25 et 30 années de service seront aussi à payer en 2020 pour des agents d'exécution.

Le budget n'est pas équilibré et présente un déficit de 220 millions de FCFA.

Mme TOULET informe qu'elle a contacté l'ANEFE pour demander un rééchelonnement et une renégociation de remboursement de l'emprunt. Tous les dossiers sont actuellement bloqués. La demande sera étudiée début 2020.

M. GANIVET conseille de faire un courrier de demande de baisse de taux des remontées des résidents à l'AEFE.

M. THOMAS informe que le taux de remontée est à 55%, il y a possibilité de faire une demande si l'établissement réalise des efforts de son côté, ce qui est le cas avec le projet de supprimer 4 postes de résidents et 2.5 postes de contrats locaux. Il faut revoir la grille salariale pour les nouveaux contrats à venir pour baisser la masse salariale de l'établissement.

Mme RIVIERE demande ce que représente l'exonération de 40% des frais de scolarité pour les personnels locaux, Mme TOULET répond 24 millions en 2020 et 31 millions en 2019.

M. FREITAS demande le vote sur la présentation de ce budget qui sera recalculé avec 1.4% d'augmentation des frais de scolarité :

VOTE	Mainlevée	x
	Bulletin secret	
	Nombre de votants	8
	POUR	7
	CONTRE	0
	ABS	1

**ITEM#4**

**Point sur la commission travaux**

**Résumé des discussions**

Concernant le chantier immobilier, Mme ROUQUETTE informe être en attente du chiffrage par l'architecte de la retenue sur les malfaçons de la société CENTRO, le montant restant dû de 50 millions de FCFA à CENTRO est bloqué. Un huissier est venu constater toutes les malfaçons, par exemple l'absence de laine de verre dans le plafond du 1<sup>er</sup> étage. L'établissement n'a pas reçu non plus le constat de l'huissier. M. ZANOVI précise qu'avec la garantie de parfait achèvement qui est prise lors de travaux, la société est tenue de corriger. Mme ROUQUETTE ajoute que le problème des clés pass n'est toujours pas résolu, c'est CENTRO qui s'est chargé de la commande.

M. THOMAS informe que pour la construction des bureaux de l'IEN, qui est un projet AEFÉ, il a été fait appel au même architecte de France et donc à son homologue togolais. Suite à l'appel d'offre, seule une entreprise a répondu et l'appel d'offre a été prolongé pour permettre à d'autres entreprises de répondre.

M. THOMAS évoque aussi les travaux de sécurité qui vont être réalisés. Suite à la visite du Général BONNEAU en juin dernier, la mesure d'avoir une entrée unique a déjà été mise en place depuis la rentrée ainsi que le contrôle au miroir des véhicules entrant sur le parking de l'école primaire. La société de gardiennage sera changée pour que toutes les emprises françaises aient le même prestataire. Des fiches reflexes ont été données aux gardiens. Un terminal de paiement sera installé à la comptabilité pour éviter les espèces dans l'établissement. La semaine passée M. ABDI, conseiller sureté de l'AEFE a conduit une mission dans l'établissement. Une demande de subvention a été envoyée à l'AEFE pour une prise en charge totale . des travaux à réaliser : le remplacement de la sirène alarme incendie à l'école primaire, la séparation des flux entrants et sortants et la création d'un véritable SAS, un portail mécanique coulissant pour l'entrée de l'école maternelle, un système de vidéosurveillance, des plots anti-stationnement, de la concertina là où elle manque, des barres anti-intrusion sur les portails et la construction d'un mur entre l'IFT et l'école primaire.

**ITEM#5**

**Point sur la commission informatique**

**Résumé des discussions**

M. SAUZON déclare que la connexion GVA est effective, il sera à l'école ce vendredi pour un rendez-vous avec M.HOFFER pour des précisions sur le changement de fournisseur qui a été demandé par son prédécesseur. En effet Mme DJE déclare que la connexion actuelle fournie par TOGOCOM est très bonne et que celle proposée par GVA sera un débit moindre, de son côté Mme TOULET annonce que les économies ne sont pas celles annoncées et que pendant 3 mois durée du préavis de TOGOCOM nous aurons 2 connexions à payer. M. SAUZON va essayer de négocier avec GVA.

**ITEM#6**

**Point sur la commission juridique**

**Résumé des discussions**

M. ZANOVI annonce que l'établissement a deux problèmes juridiques en cours : le premier passe au tribunal le 17 décembre et le second est le cas de M. AJAVON pour lequel la CNSS nous a envoyé un document de régularisation des cotisations employeur depuis 1988 jusqu'à 1994 ce qui représente 6 millions de cotisations et 20 millions de pénalités de retard. M. FREITAS a suggéré une rencontre avec la direction de la CNSS pour établir un calendrier de paiement et réduire les pénalités.

**ITEM#7****Point sur les élections des délégués des personnels****Résumé des discussions**

M. THOMAS annonce que ces élections qui se sont tenues vendredi 29 novembre, se sont bien passées, 3 inspecteurs du travail les ont suivies sur place toute la journée et doivent nous envoyer le PV validé. Les délégués sont élus pour deux ans ce qui va permettre la mise en place d'une commission de dialogue social. M. ZANOVI souhaite que le comité envoie une lettre de félicitations aux délégués avec une date de tenue de la commission.

**ITEM#8****Questions diverses****Résumé des discussions**

Le préavis de gardiennage : le courrier a été transmis à INTERCON, la date de fin de contrat est le 29 février 2020.

La semaine des lycées du monde : des événements ont eu lieu au collège-lycée et à l'école primaire : la signature de la convention basket avec le ministère togolais des sports et la fédération togolaise de basket, une réunion avec les parents des élèves de 2<sup>nd</sup>e pour présenter le programme ADN- AEFE , une réunion avec les parents de 1<sup>ère</sup> et Terminale sur les filières du nouveau BAC, une conférence sur les dangers des écrans, la cérémonie d'ouverture de MOI JEU TRI avec la société AGR, une porte ouverte à l'école maternelle, une table ronde avec des intervenants du primaire, du lycée ainsi que de la direction sur le thème « de la maternelle au baccalauréat, l'enseignement français pour réussir » et une chorale des élèves du cycle 2. Toutes ces manifestations ont été filmées et seront bientôt en ligne sur le site du lycée.

Demande de Mme ACOLATSE : c'est la responsable de la vie scolaire, elle travaille dans l'établissement depuis 1988 et souhaite travailler encore quelques années après ses 60 ans, qu'elle aura en mai 2020. Le comité décide de demander une dérogation à la CNSS pour garder un personnel après 60 ans et pour savoir où iront les prochaines cotisations.

Demande de Mme LACAZE, l'infirmière du lycée français : suite à sa présence sur les deux sites, elle réclame une compensation financière, le comité refuse à l'unanimité.

Demande de Mme MOREAU, assistante de direction, pour une exonération de 40% des frais de scolarité d'une cousine : demande refusée à l'unanimité.

Cas du boursier de la BB : suite à un échange de mail, la brasserie a confirmé sa non prise en charge des frais de fournitures de l'élève entré en 2<sup>nd</sup>e cette année, le comité prend acte de cette décision et demande une anticipation pour l'an prochain.

L'ASSC : les statuts n'ont jamais été déposés, c'est donc une association de fait, Mme RIVIERE et Mme DUMINIL ont travaillé avec M. AKINDES, le secrétaire, pour faire des rapprochements

bancaires, un travail est fait sur la gestion des fonds et le règlement des prestataires, M. ZANOVI ajoute qu'actuellement l'ASSC est gérée entièrement par M. AKINDES, la trésorière étant peu présente. Le comité décide de changer les statuts, les déposer et garder M. AKINDES en qualité de prestataire. Monsieur GANIVET confirme que le Proviseur, fonctionnaire d'Etat, n'a pas vocation à être président d'une association de droit local.

L'ASLFL : M. THOMAS annonce qu'elle fonctionne avec des professeurs du LFL sur leur forfait AS et des intervenants, toujours en doublette des enseignants d'EPS, qui sont professeurs de l'éducation nationale togolaise.

Situation bureau : les fonctions au sein du bureau sont réparties comme suit : M. FREITAS président, M. ZANOVI vice-président, Mme ZANOVI trésorière et Mme RIVIERE trésorière adjointe. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Promotion d'une aide maternelle : suite à une décision de comité de gestion, toute aide maternelle ayant 8 ans d'ancienneté et une bonne évaluation peut être promue à la catégorie supérieure E5bis, Mme KONTOGMA remplit les conditions, Mme TOULET demande donc que sa promotion soit rétroactive depuis janvier 2019, Le comité valide à l'unanimité.

Terminal de paiement : ORABANK propose gratuitement l'installation d'un terminal de paiement sans frais supplémentaires, le comité valide à l'unanimité.

Tarif DNB : ce tarif de 20€ a bien été validé par le précédent comité de gestion, mais Mme TOULET demande que le prix en FCFA soit validé à 15 000 FCFA. Le comité valide à l'unanimité.

Assurance maladie : suite à une augmentation des primes d'assurance maladie, le barème de remboursement a été révisé sous les conseils de notre assureur avec quelques petits ajustements comme la fin des remboursements des vitamines et fortifiants, le plafonnement à 15 000 FCFA en cas de chambre d'hospitalisation, le plafonnement à 400 000 FCFA pour une césarienne. Le comité est d'accord à l'unanimité.

Location de salle pour les stagiaires : ceci concerne la formation continue et la mutualisation, des stages seront accueillis dans l'année au LFL, Mme TOULET propose que le lycée perçoive pour l'utilisation de ses salles dans le cadre de stages de formation ; ONOMO prend 6 000 F par stagiaire par jour et EDA OBA 100 000 F par jour. Le tarif pour le lycée pourrait être de 100 000 F par salle et par jour. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

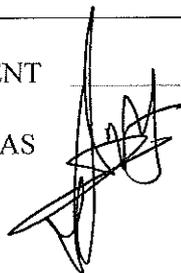
Gratuité des inscriptions des TPS : actée puisque le budget a été voté

Lunch-box : une enquête va être lancée auprès des parents sur la possibilité d'apporter les mardis et jeudis une lunch box et de rester à l'école. Le but est de savoir combien d'enfants cela concernerait, les boîtes seraient conservées dans une salle climatisée, les parents doivent fournir la boîte et une glacière pour la conservation jusqu'à midi. Mme DJE précise que l'élève devra s'inscrire au service lunch box et à un club pour les élèves de l'école élémentaire.

Fin de la réunion : 21H40.

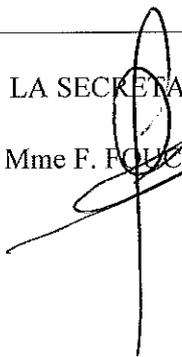
LE PRESIDENT

M. H. FREITAS



LA SECRETAIRE

Mme F. FOULARD



LE PROVISEUR

M. L. THOMAS

